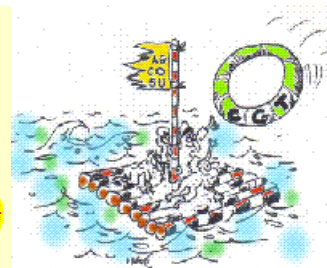
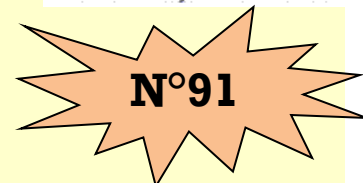




Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Interrégion de Nantes juin 2019



Sommaire:

CAP A L'OUEST :

Déclaration préalable et Compte rendu de la CAPL n° 2
du 22 mai 2019.

TRISKELL :

Mise au point



<https://www.cgtdouanes.fr/>

Depuis 1920, le SNAD oeuvre avec les douaniers pour défendre leurs revendications. Au quotidien, le SNAD s'investit à leurs côtés pour la défense de leurs droits, de leurs missions mais aussi pour de nouvelles conquêtes sociales.





Déclaration liminaire de la CAPL n°2 de la DI de Nantes du 22 mai 2019

Monsieur le Président ,

La douane vient de connaître un de ses conflits les plus importants, un mouvement social parti de la base et qui a touché l'ensemble de notre administration.

Aujourd'hui, après plus de deux mois de lutte, l'heure est au bilan.

Celui-ci est malheureusement plus que mitigé et laisse un petit goût amer dans la bouche.

En effet, sans détailler les avancées que tout le monde connaît désormais, le compte n'y est pas .

Rien ne correspond à ce que l'ensemble de la corporation douanière exigeait.

Quelle différence de traitement envers le personnel selon son ministère d'appartenance !

Nos collègues de la police nationale ont obtenu une augmentation de 120 euros mensuels après seulement deux jours de négociation. En douane, après tout ce temps nous en obtenons environ la moitié, et ce réparti sur 2 ans afin de ne pas vider les caisses du ministère des finances.

Voilà comment sont traités les douaniers.

Ce mouvement a tout de même permis de mettre en exergue la nouvelle politique du gouvernement et l'action de la DG envers son personnel. Nous sommes nombreux autour de cette table à avoir connu des conflits en douane mais jamais auparavant les collègues n'avaient été traités de la sorte .

Dès le début, nous avons subi la pression, les menaces, l'évacuation par les forces de l'ordre et parfois malheureusement les sanctions d'une direction générale devenue sourde et aveugle.

Si les choses se sont dans l'ensemble déroulées en bonne intelligence au sein de notre DI, le SNAD CGT se doit de contester et dénoncer ces méthodes de management .

Ce mouvement social a pu également mettre en avant les réelles conditions de travail des agents, avec leurs difficultés matérielles, informatiques, organisationnelles ,, et de voir le fossé existant entre certains encadrants et les agents. Puisse ce conflit améliorer ce constat dans le futur .

Le SNAD CGT rappelle également que si l'union fait la force, il semble que la pression de la DG sur certaines OS a faussé les discussions et gâché cette solidarité née dans le conflit.

Le résultat de ce jeu de dupes est une négociation truquée qui laissera des traces dans nos relations au sein des instances paritaires.

Le SNAD CGT espère que chacun tirera les leçons de ce conflit extraordinaire que nous venons tous de vivre.

Compte Rendu de la CAPL n°2 de la DI de Nantes du 22 mai 2019

Passage de C en B

Le président présente rapidement les termes de la note DG RH3 n°19001760 du 17 avril relative aux conditions d'accès au grade de C2 par liste d'aptitude au titre de l'année 2019, citant les conditions statutaires et précisant que la date d'effet des nominations est à priori fixée au 1^{er} octobre 2019.

Il souligne en particulier la baisse du nombre de promotions annoncées qui s'élève à 31 postes hors CEAPF cette année contre 69 au total en 2018 au titre de la liste principale (44 postes) et d'un abondement complémentaire ultérieur (25 postes).

Le président rappelle qu'en 2018 trois agents de l'interrégion avaient obtenu une promotion à titre actif.

Cette année, 207 agents de catégorie C de l'interrégion ont vocation à la promotion pour 3388 au niveau national, soit 6 %.

Parmi les agents qui ont vocation cette année :

- 7 agents ont formulé une candidature pour la promotion retraite dont 3 également au titre de la promotion active

- 142 agents ont formulé une candidature pour la promotion à titre actif ;
- 55 agents se sont déclarés non candidats ;
- 6 agents ne se sont pas prononcés et sont dès lors considérés comme non candidats

Le président fait remarquer que dans le cadre du volume national de 31 promotions possibles, il convient d'établir des listes de candidatures cohérentes permettant d'obtenir un nombre optimal de promotions, à la fois à titre actif et au titre de la promotion retraite.

Le président fait ensuite remarquer que l'examen des candidatures doit se faire dans une perspective de promotion au grand choix basée sur le critère du mérite individuel tel qu'il ressort des dossiers de notation (CREP) et des avis hiérarchiques exprimés à l'appui des candidatures. C'est en effet ce critère de qualité des dossiers qui prédominera en CAPC pour la comparaison des dossiers présentés par les différentes directions interrégionales et augmentera les chances de promotion pour les agents proposés.

Le snad cgt , s'il comprend le côté technique pour le classement des candidatures , s'oppose à cette façon de procéder.

En effet , cela a tendance à pénaliser les agents qui ne se voient plus appliquer la linéarité des carrières .Le classement est basé sur les CREP avec tout ce que cela comporte (relation agent/chef direct , façon de rédiger les CREP , postes occupés etc etc ...) .

Certains dossiers ayant eu moins de mois d'avance ou des phraséologies négatives se voient écartés ,Pour le SNAD CGT , c'est la double peine !!

A l'issue de la séance , 6 noms seront retenus pour la promotion active et 2 noms pour la promotion retraite .

Le nombre de postes disponibles rend cette année la tâche difficile et limite fortement le nombre de promus au sein de la DI .

Les Votes :

Pour : 5 voix administration

Contre : 2 voix SNAD CGT / Solidaires

Abstention : 3 voix CFDT-CFTC /UNSA

Explication du vote du SNAD CGT :

Le SNAD CGT s'oppose à ce classement des candidats « au mérite » car cela ne respecte pas la linéarité des carrières .En effet , les dossiers sont présentés en centrale en tenant compte des mois d'avance obtenus par les collègues , ceci lors de la rédaction des CREP .Or , ces derniers ne sont pas toujours objectifs et sont dépendants de nombreux critères .

Les élus en CAPL N° 2 pour le SNAD CGT :

SANSONETTI Michel et PIAT Pascal



Triskell



Syndicat National des Agents des Douanes

Le 10 mai dernier, l'ensemble des organisations syndicales a signé le protocole d'accord portant sur plusieurs avancées et notamment une revalorisation de 18 points pour l'IR, soit 65,10 euros et de 24 points pour l'ACF soit 63,90euros, une augmentation des heures de nuit/dimanches et jours fériés à hauteur de 5,20 euros pour tous.

L'administration s'engage à mettre en place un comité de suivi qui concernera notamment les

- conditions de travail,
- les missions,
- les effectifs qui restent la préoccupation principale du SNAD CGT
- l'immobilier,
- les points sensibles concernant les retraites dans la branche surveillance (surcotisation, bornage).

Lors de son conseil syndical et à l'issue d'une large consultation des agents et de ses adhérents, le SNAD CGT a voté la signature de cet accord à une très faible majorité. Pour la section de Bretagne, le mandat était très clair et nous avons voté CONTRE ce protocole d'accord conformément à la volonté des collègues.

Nous vous devons cependant des explications quant aux raisons de ce vote au niveau national :

Depuis le 03 mars 2019 et le début du conflit, les actions ont toutes été menées en intersyndicale, offrant ainsi un front uni face à l'administration. Il en a été de même au niveau régional. Cependant le 26 avril 2019, trois Organisations Syndicales (USD FO, CFDT et UNSA) se sont rencontrées en secret pour établir les bases d'un accord avec Bercy.

Le fait d'exclure la CGT et Solidaires de cette réunion « secrète » a pesé sur les négociations et a été préjudiciable aux intérêts des agents. Pour rappel, les revendications portaient sur 100 euros nets par agent, nous sommes donc loin du compte. Nous ne saurons jamais quelle aurait pu être l'issue du conflit si le front syndical n'avait pas subi la déloyauté de ces trois organisations syndicales.

Mais le fait que seules les organisations signataires soient associées au comité de suivi du protocole aura pesé dans notre décision. En effet, comment laisser le champ libre à des OS qui ont fait preuve d'un comportement inacceptable, non seulement vis-à-vis de leurs partenaires de l'intersyndicale, mais également à l'encontre des personnels mobilisés ?

Le SNAD CGT a tenu à informer les personnels de ces faits qui ont conduit notre Organisation Syndicale à voter pour cet accord

Les OS qui ont tenu cette réunion secrète ont toujours nié jusqu'au bout y avoir participé. Certaines d'entre elles ont même rédigé des tracts d'une rare agressivité envers la CGT lorsque cette dernière a communiqué sur cette trahison.

Pourtant cette rencontre entre les 3 OS a bien eu lieu le 26 avril, comme en témoigne le courrier de V. THOMAZO, secrétaire général de l'UNSA DOUANE qui est très clair sur ce fait.

Pour le SNAD CGT, nous sommes restés responsables et fidèles aux valeurs qui nous animent : sincérité et honnêteté.



CHAMBÉRY, LE 8 MAI 2019

UNSA DOUANES

6, rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – télédéc 322

75703 PARIS Cedex 13

Site Internet : <http://www.unsadouanes.org>

Facebook : <https://www.facebook.com/UNSA Douanes>

Twitter : <https://twitter.com/unsadouanes>

Google+ : <http://gplus.to/UNSA Douanes>

YouTube : <https://www.youtube.com/user/UNSA Douanes>

Flickr : <http://www.flickr.com/photos/unsadouanes/>

Affaire suivie par : Vincent THOMAZO

Portable : 06.61.71.67.90

Mél : unsadouanes@gmail.com

Mél : vincent.thomazo@wanadoo.fr

Objet : Message aux adhérents UNSA DOUANES

Cher(e)s collègues,

Certains d'entre vous l'ont déjà appris ce matin je ne serais pas le représentant du syndicat UNSA DOUANES lors de la réunion de négociations qui doit se tenir à Bercy vendredi prochain dans le cadre du mouvement de colère des douaniers.

La question que vous êtes nombreux à vous poser, à me poser, c'est pourquoi? Et comment nous en sommes arrivés à cette situation.

Le départ de la crise qui va conduire à cette décision date du vendredi 26 avril dernier. Ce jour là les fédérations finances de FO, de la CFDT, et de l'UNSA décident de se rencontrer (en secret) afin d'élaborer les bases d'un accord avec Bercy. Cette rencontre s'est déroulée avec les secrétaires généraux des 3 syndicats douaniers concernés. Tous? Vous avez bien compris que non!

Le secrétaire général de la fédération finances de l'UNSA était accompagné, non pas du secrétaire général UNSA DOUANES, pas plus que du secrétaire général adjoint ni du responsable du conseil national UNSA DOUANES. Il était accompagné du trésorier du syndicat.

Le problème n'étant pas que ce soit le trésorier qui participe à cette réunion «secrete» mais qu'à aucun moment, ni avant, ni après, le secrétaire général ou son adjoint n'aient été mis dans la confidence.

Pourquoi maintenir à l'écart le SG et le SGA?

La réponse, selon moi, c'est qu'après 2 mois de conflit en douane, certains veulent signer un accord à n'importe quel prix, et que mon implication personnelle dans le mouvement, le fait que je sois quotidiennement, et ce,

depuis le 1^{er} jour à calais, aux côtés des agents dans la lutte fait qu'ils ont peur que je ne sois pas prêt à signer un accord qui me paraîtrait en deçà des attentes des agents. Alors même que la négociation (enfin l'officielle) ne commence. Comment peuvent-ils préjuger d'une décision?

Peut être considèrent-ils également que je suis trop proche de l'intersyndicale?

Les choses auraient pu en rester là. Mais ils sont allé encore plus loin et se sont livrés à ce que nous pouvons qualifier de «putsch» à l'occasion de la constitution de la délégation UNSA (douane+fedé).

En effet, après avoir reçu le message d'invitation (le 6 mai à 18h53) à la rencontre de vendredi prochain j'ai envoyé en retour la délégation UNSA.

Message de la part de la Secrétaire générale

Bonsoir,

Vous êtes invités à une audience avec le Directeur de cabinet du Ministre de l'action et des comptes publics sur la situation sociale de la DGDDI, le vendredi 10 mai à 9 heures - Hôtel des Ministres (7ème étage) - 139 rue de Bercy à Paris (12ème), en présence du Directeur général et de moi-même.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir la composition de votre délégation, en limitant celle-ci à trois personnes (fédération syndicale ministérielle et organisation syndicale directionnelle).

Bien cordialement,

Isabelle Braun-Lemaire,

Secrétaire générale des ministères économiques et financiers

Fin de l'histoire?

Malheureusement non, puisque ce matin j'apprenais que notre fédération avait dans la soirée envoyé une délégation différente, délégation dans laquelle je n'apparaîs plus.

Je dois vous avouer que je n'arrive pas à comprendre les motivations qui les poussent à avoir ce comportement «suicidaire» en s'affranchissant de toutes les règles de fonctionnement et des statuts de notre organisation syndicale.

Car notre organisation syndicale est une organisation démocratique qui fonctionne selon des règles précises. Le secrétaire général (et son adjoint) sont élus et tiennent leur légitimité des sections et des adhérents. Et pas de notre fédération, ni même de notre bureau national. C'est la raison pour laquelle je vous dois cette explication.

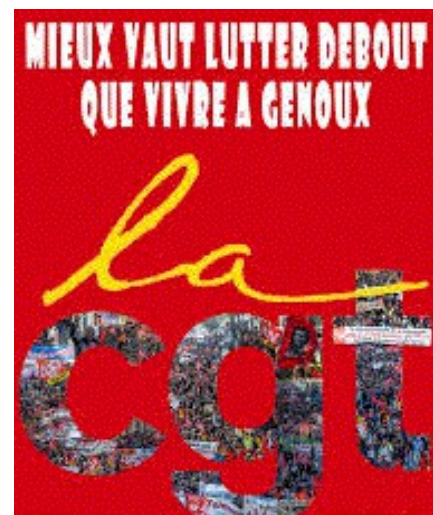
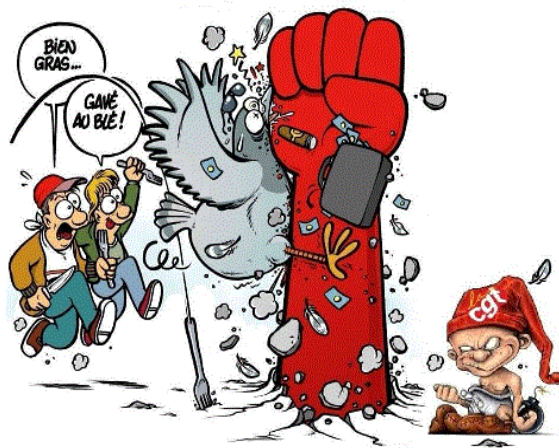
De votre réaction à cette explication dépendra mon avenir au sein du syndicat. Soit je sens que je suis toujours légitime et je continuerais le combat, soit je sens que je ne suis plus légitime et j'en tirerai les conséquences qui s'impose après avoir sacrifié tant de choses au profit de notre organisation.

Pour en revenir à la négociation qui visiblement fait perdre la tête à certains, le fait de m'exclure de la délégation n'empêche pas le fait que c'est le secrétaire général, ou en cas d'empêchement le secrétaire général adjoint, qui peuvent statutairement signer un accord. Personne d'autre! Et en cas de départ de ces 2 personnes la seule solution permise par nos statuts est l'organisation d'un congrès afin d'élire une nouvelle équipe.

Cette précision est utile à apporter je pense et que plus d'explications ne sont pas nécessaires dans l'immédiat.

Vincent THOMAZO
Secrétaire général UNSA DOUANES

Si certains syndicats choisissent d'être des pigeons, la CGT choisit de défendre tes intérêts !!!





Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remets ce bulletin et un RIB à un militant du SNAD CGT

Nom : Prénoms :

Grade : Indice :

Date de prise de rang dans l'échelon :

Date d'entrée dans l'administration :

Unité ou service :

Adresse Complète:
(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature :

